

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 16 décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre 2020, s'est réuni à la salle rencontre-familles du complexe Jean-Claude LABAT en séance publique sous la présidence de **Monsieur Patrick ROUSSELET**, Maire.

Présents :

- **Mesdames**, Annie ESPOSITO, Christine DOS SANTOS, Vanessa HERARD, Elisabeth PEYROUTET
- **Messieurs** Frédéric LEBLANC, Mathieu PEYROUTET, Bernard GERE, Sébastien MAJESTE, André PELECQ-ESCRABES, Michel PERPIGNAA, Fabien RAPATEL.

Absents représentés : Serge CHOURRE, Vincent BRASSAT-LAPEYRIERE

Secrétaire de séance : Frédéric LEBLANC

Début de séance : 20 h 45

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2020

Approuvé à l'unanimité.

2) GROUPEMENT DE COMMANDE 17 21 : CONTRÔLE DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CAPBP propose aux communes qui le souhaitent, de rejoindre le groupement le commande pour assurer des prestations de surveillance de la qualité de l'air intérieur des bâtiments communaux. Il s'agit d'un contrôle obligatoire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, décide d'approuver à l'unanimité cette adhésion.

3) ENGAGEMENT DU ¼ DES CREDITS OUVERT EN 2020

Il s'agit de provisionner pour 2021 le quart des crédits d'investissement de l'exercice 2020, afin de pouvoir régler des factures qui arriveraient entre le premier janvier 2021 et le vote du budget 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, DECIDE d'approuver à l'unanimité cette adhésion.

4) DECISION MODIFIATIVE N°2 : FRAIS ETUDES ET INSERTIONS A INTEGRER AU COMPTE DEFINITIF

Il s'agit de régulariser des écritures concernant des comptes anciens, ce qui n'a aucune incidence financière.

5) AUTORISATION DONNEE AU COMPTABLE POUR REGULARISER DES AMORTISSEMENTS NON CONSTATES POUR LES ANNEES ANTERIEURES

Il s'agit d'autoriser le Comptable du Trésor à régulariser des écritures datant de 2012 et 2013, qui n'auront pas d'incidence financière. Il sera également autorisé à mettre en non-valeur des produits irrécouvrables, pour un montant de 312.64 €.

Le conseil valide.

6) VALIDATION DES NOMS DE DEUX CHEMINS

Les noms des voies de la commune ont été arrêtés et validés en 2019 pour l'adressage pour l'installation de la fibre. Pour deux voies il y avait une incertitude sur l'orthographe.

- Le nom de côte "BAREILHES" est entériné à l'unanimité au lieu de côte "BAREILLES".

- Par contre le nom de "LASBISTES BASSAUT" au lieu de "LASBISTES BASSOT" est remis en question. Le conseil procède à un nouveau vote dont le résultat est de 2 voix contre, 4 voix pour, et 7 abstentions.

Le chemin garde donc son orthographe : « LASBISTES BASSAUT ».

7) CDG 64 : ADHESION CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Le CDG64 a effectué un appel à concurrence pour renouveler les contrats groupe d'assurance statutaire pour les agents territoriaux. Il est important d'adhérer au nouveau contrat avant le 1^{er} janvier 2021.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8) CDG 64 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION DANS LE DOMAINE DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE DU TRAVAIL

Les petites communes ayant un nombre limité d'employé ne peuvent pas avoir en propre un agent dédié pour le contrôle et le suivi des règles d'hygiène et de condition de travail. Le CDG 64 propose des agents pour assurer ces fonctions.

La proposition est acceptée à l'unanimité tout en posant la question du coût de la prestation.

9) DIVERS

- *Animation.*

Beau succès du marché de producteur en mode "COVID19". Les exposants, comme les visiteurs ont été très satisfaits et beaucoup ont demandé la date du prochain. Après discussion, une fréquence trimestrielle liée aux saisons serait une bonne option.

- *Bâtiments communaux*

Le contrôle des chaudières et des VMC a été payé alors qu'il n'a pas été fait. Il est programmé début 2021.

Les travaux de réparations des dommages de la salle polyvalente provoqués par les tempêtes sont enfin terminés. Le changement d'éclairage dans les salles de l'école est prévu. M. le Maire informe le Conseil que des aides sont prévues pour diminuer les dépenses énergétiques des bâtiments communaux, l'école pourrait en bénéficier en priorité. Le météré de la salle de réunions sur la mezzanine a été fait en vue d'y installer une salle de télétravail. Il s'agit d'en rafraichir le cadre et de l'aménager.

- Informatique

Michel PERPIGNAA informe que 200 personnes ont installé et utilisent IntraMuros. Il précise ensuite l'avancement de la réflexion sur la salle de télétravail qui pourrait être opérationnelle dans quelques semaines. En ce qui concerne la mutualisation de l'informatique avec la CAPBP, le Conseil attend le retour d'expérience de la commune d'Aussevielle qui teste la formule.

- Urbanisme

L'alimentation électrique de l'installation d'élevage de Fabien RAPATEL est en cours de réalisation. Le PC d'André Pelecq est accepté ainsi que celui de la maison Lartigue, côte du Mouscar, les réserves concernant le respect des normes parasismiques ayant été levées.

- Voirie

Les travaux prévus chemin Barrailh et chemin de la Juscle sont encore décalés à cause des conditions météorologiques. Une intervention est prévue sur un fossé chemin Marca. L'aire de retournement au bout de ce chemin doit être finalisée. La commission est en attente du devis pour le prolongement du chemin Massou pour la desserte de parcelles enclavées. Le principe de l'achat d'un tracteur avec divers équipements est validé. L'association "Graine des Champs" étant impactée pour le moment par la Covid19, une entreprise qui travaille actuellement sur la commune est intéressée pour dégager le chemin rural au-dessus du chemin Courreyou.

- Ecole

✕ La demande de la création d'un portillon pour permettre une deuxième évacuation/sortie est acceptée.
✕ Le projet de charte pour le Conseil Municipal des Jeunes doit être validé. Il y a une difficulté pour recenser les enfants de la commune qui sont scolarisés à l'extérieur.
✕ Vanessa HERARD et Frédéric LEBLANC font part de l'excellence du travail de Sandrine LECLERC qui aura assuré le remplacement de Mélanie MARTIN durant tout le 1er trimestre. M. le Maire appuie cette marque de reconnaissance. Nous la remercions pour son implication et lui souhaitons bonne chance.

- Point sur la CAPBP

✕ M. le Maire a reçu Mme Nathalie HUGON, directrice Projets et Innovation Territoriale et M. Stéphane THEROU, directeur de Cabinet du Président François BAYROU. Tous deux ont écouté avec intérêt les différents projets de la commune pour lesquels le CAPBP pourra apporter des aides technique et financières.
✕ M. le Maire a visité les locaux de la police intercommunale à Jurançon.
✕ Contact a été pris avec "Villes et villages fleuris". Etant classé au niveau régional, les visites de la commission se font tous les trois ans. Le panneau a été installé, un second est en commande.

Fin de séance : 22h45

Prochain conseil courant janvier en attendant le calendrier des réunions de la CAPBP